



CNESER : commission permanente du 11 février 2025

## DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Ministre de l'ESR,  
Madame la Directrice de Cabinet  
Messieurs les Directeurs Généraux,  
Mesdames et Messieurs

La France a enfin un **budget** pour l'année 2025. Pour ce qui concerne l'ESR, malgré les efforts consentis par le ministère, pour la MIREs, il est d'un milliard d'euros inférieur à celui de la LFI 2024. Pour le programme 150, qui concerne plus spécialement les universités, les charges s'alourdissent : en plus de l'inflation et du GVT non compensés, du gel du point d'indice, c'est l'augmentation du CAS pension qu'il faut prendre en charge. Les universités, déjà largement en déficit pour l'écrasante majorité, vont se retrouver en grande difficulté et vont multiplier l'augmentation des gels d'emplois, les diminutions des capacités d'accueil et des heures de formation des diplômés, l'abandon de l'entretien de certains bâtiments voire des bâtiments eux-mêmes, etc., tout cela au détriment des conditions de travail et de la santé des personnels, de la formation de la jeunesse et de l'avenir du pays. Pour la recherche, et spécialement le programme 172, c'est également délétère. Aux plus de 380 millions d'euros de baisse en 2024 s'ajoutent 130 millions d'euros en 2025, auxquels s'ajoute l'absence totale de compensation des mesures salariales « Guérini » et de l'augmentation de 4% de la contribution au compte d'affectation spéciale (CAS) pensions. Le CNRS est ainsi contraint de puiser dans son fonds de roulement plus de 180 millions d'euros en 2025, après près de 50 millions d'euros en 2024.

C'est un tout autre budget dont nous avons besoin, de façon urgente. Le SNESUP-FSU soutient le mouvement étudiant engagé contre la casse de l'enseignement supérieur et appelle à élargir la mobilisation. Il appelle notamment avec nombre d'organisations syndicales à se rassembler aujourd'hui dès midi pour obtenir un autre budget.

Ces vendredi 7 et samedi 8 février 2025 avait lieu, comme cela est devenu de tradition depuis cinq ans, des journées consacrées aux **libertés académiques**, occasion pour des syn-

dicats de plusieurs pays de se retrouver et de débattre autour de cette question. Ces dernières années, en France, le principe constitutionnel d'indépendance des enseignant-chercheur-es est fortement attaqué de tous côtés et se voit opposer un principe de neutralité qui n'a pas de sens dans le contexte du débat d'idées et de la production d'assertions justifiées par un savoir scientifique. L'attaque la plus insidieuse consiste à limiter l'indépendance des enseignant-es-chercheur-es et les libertés académiques en attaquant l'université elle-même, en ne lui donnant pas les moyens d'assurer ses missions. On multiplie alors les appels à projets qui entravent la liberté de recherche, on annonce ensuite qu'il faut "réduire la voilure", en faisant des coupes drastiques qui sélectionnent les domaines ou les laboratoires considérés comme "clés", bridant ainsi la liberté de recherche d'un nombre considérables de nos collègues. Cela contribue à discréditer la production de science - qu'elle soit dure, molle, appliquée ou fondamentale - et, avec elle, la parole des scientifiques sur leur domaine d'expertise. Cette parole n'est plus comprise comme contenant des assertions fondées et justifiées par un corpus scientifique mis à l'épreuve, mais comme une opinion que l'on peut accuser de militantisme ou vilipender sur la place publique sans respect des règles élémentaires de la liberté d'expression. La FSU rappelle que les enseignant-es-chercheur-es, bien que fonctionnaires, ne sont pas soumis-es au devoir de neutralité inscrit dans le Code général de la fonction publique, ni au devoir de réserve. La liberté d'expression est une composante de la liberté académique et, par essence, ne souffre d'aucune autre réserve que celles des seuls principes de tolérance et d'objectivité. Pas même celui de neutralité. Si la liberté académique devient l'objet de pressions politiques, un sursaut s'impose pour l'ensemble de la communauté universitaire, pour laquelle elle constitue une condition de survie de l'université, mais aussi pour tout le corps social, qui doit y voir une attaque contre les valeurs démocratiques elles-mêmes.

Enfin, le retour d'une **réforme de la formation des enseignant-es** (FDE) inquiète les collègues des INSPE, et plus largement des universités.

*Sur le fond*, la FDE doit être une formation universitaire, adossée et irriguée par la recherche, financée et réfléchiée par les deux ministères (EN et ESR) selon un modèle intégré qui s'appuie sur le terrain et la recherche, en didactique notamment. Cela implique notamment que les maquettes de licence et de master soient élaborées par les équipes universitaires, et que les stages soient pensés pour la formation ; les étudiant-es-stagiaires ne peuvent pas être utilisé-es comme moyens d'emploi ni être en responsabilité l'année post concours et nous revendiquons un 1/3 temps maximum par année de stage.

*Sur le plan institutionnel*, nous réitérons notre demande d'une profonde transformation des règles de gouvernement des INSPÉ, et en particulier les conseils d'institut, qui doivent comprendre une majorité de représentant-es élu-es des personnels et *au moins* leur consultation dans le choix de la direction, comme pour toutes les autres composantes universitaires puisque – faut-il le rappeler ? – l'INSPE en est une.

Il est absolument nécessaire d'avoir un bilan sérieux préalable à toute réforme, un calendrier tenable, assorti d'un véritable dialogue social et du respect des instances universitaires; de tenir de véritables concertations incluant le MEN, le MESR ainsi que tous les acteurs et toutes les actrices de la formation, organisations syndicales comprises. Le SNESUP-FSU

demande à ce que les organisations syndicales du supérieur soient partie prenante des discussions en cours. Il est impensable que sur un tel sujet seules les organisations syndicales de l'éducation nationale soient invitées dans les groupes de travail.